

Don d'organes et de tissus



Le don d'organes et de tissus au GHBS

Au total 4 417 greffes d'organes ont été réalisées en 2020 dont 400 à partir de donneurs vivants*

En France, plus de 57 000 personnes vivent grâce à un organe greffé. Tout au long de l'année, de nombreuses personnes sont dans l'attente d'une greffe qui pourrait leur sauver la vie. La greffe de tissus est moins répandue que celle des organes, mais elle est tout aussi importante.

En 2018, 4 437 patients ont reçu une greffe de cornée*

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter :

la **coordination** au **02 97 06 83 48**

et télécharger des documents sur le don et la greffe :

www.dondorganes.fr ➔

La coordination hospitalière de prélèvement d'organes et de tissus au GHBS, a pour rôle d'organiser les activités de prélèvements, en vue de répondre aux patients en attente de greffe.

Elle organise des actions de sensibilisation et d'information auprès des professionnels de santé et du public.

Elle répond aux questions que vous vous posez.

Qui peut donner ses organes ?

Toute personne qui décède à l'hôpital en état de mort cérébrale : après un accident vasculaire cérébral ou après un gros traumatisme crânien et si la personne ne s'est pas opposée de son vivant au don.

Comment faire connaître sa position sur le don d'organes et de tissus ?

Chacun peut exprimer auprès de son entourage s'il est favorable ou non au don, ou porter sur lui une carte de

donneur s'il est d'accord. En cas d'opposition, on peut l'exprimer à son entourage et/ou s'inscrire sur le registre national des refus, qui est systématiquement consulté par l'équipe de coordination avant un prélèvement.

Que peut-on donner ?

Selon l'âge du donneur et les antécédents médicaux, on peut prélever les reins, le foie, le pancréas, le cœur, les poumons, les intestins pour ce qui concerne les organes ; On peut aussi prélever les cornées, (lentille recouvrant l'œil), la peau, les valves cardiaques, les vaisseaux, des os pour ce qui concerne les tissus.

Y-a-t'il des limites d'âge ?

L'âge intervient pour certains organes . Par exemple, le cœur n'est pas prélevé au delà de 60 ans ; Le pancréas n'est pas prélevé au delà de 55 ans ; On peut prélever les cornées jusqu'à 80 ans. A chaque fois, une évaluation des organes prélevables est réalisé chez le donneur afin de confirmer les organes greffables.

Qui sont les receveurs ?

Ils sont inscrits sur la liste nationale des patients en attente de greffe ; L'attribution est répartie par un centre de régulation nationale qui s'assure de l'équité dans l'accès à la greffe et qui garantit l'anonymat entre le donneur et le receveur.

Articles de presse :

- ▶ Le Télégramme "[Six donneurs d'organes recensés à Lorient depuis le début de l'année](#)" 24 juin 2020
- ▶ Ouest France "[Dons d'organes à Lorient. Six donneurs recensés depuis le début de l'année](#)" 22 juin 2020

Vidéos

Ce film permet de clarifier le principe de donneur présumé et met plus particulièrement en avant le sens du don:

- ▶ il rappelle qu'être donneur présumé signifie qu'il n'y a aucun pré-requis pour être donneur : « pas besoin de carte de donneur, pas besoin de s'inscrire comme donneur » ;
- ▶ et il rappelle le sens du consentement présumé qui prend racine dans le principe de solidarité à travers le message « On est tous donneurs d'organes, et c'est bien, parce qu'on peut tous être receveurs »

Ce film a été diffusé sur les principales chaînes de télévision ainsi que sur le digital, sur les pages [Facebook](#) et [YouTube](#) « Don d'organes et de tissus ».

...1 minute pour en parler.

Don d'organes :
donneurs ou pas, je sais pour mes proches, ils savent pour moi.



Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

**Groupe Hospitalier
Bretagne Sud**

Horaires de l'accueil du Scorff :
7h45 à 19h du lundi au vendredi
10H à 18H les samedis, dimanches et
jours fériés

Standard : 02 97 06 90 90

5 Avenue de Choiseul
BP 12233 - Lorient cedex



NUMÉROS UTILES



CONTACTEZ-NOUS